

APX Module D'analyse Des Images

BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ SUR LES IMAGES À HAUT RISQUE DIFFUSÉES EN PIÈCES JOINTES PAR COURRIEL

La pornographie et les autres images explicites font l'objet de contrôles plus rigoureux par les pays et les employeurs pour renforcer la sécurité et la productivité du lieu de travail. Tandis que les lois rendent les employeurs responsables avec des amendes de plus en plus élevées, le harcèlement sexuel peut coûter 6,7 millions de dollars (USD) par an à une société classique figurant dans la liste Fortune 500 en raison de l'absentéisme, de la faible productivité et du renouvellement du personnel.

POURQUOI CHOISIR LE MODULE D'ANALYSE DES IMAGES DE FORCEPOINT™?

Ignorer le problème n'est plus une défense valable pour les employeurs, et les répercussions peuvent même aboutir à des sanctions pénales contre l'employeur si des images illégales sont impliquées. Le Module d'analyse des images de Forcepoint offre de puissantes capacités de détection des images illicites pour aider les employeurs à surveiller, éduquer et faire appliquer la politique de la société. Cette approche proactive peut améliorer le milieu de travail et aider à conserver les personnes talentueuses, tout en limitant les risques de responsabilité.

En règle générale, un employeur dispose d'une politique d'utilisation acceptable des messages électroniques qui est appliquée, surveillée et communiquée comme il se doit. Mais une politique écrite seule ne suffit pas. Une politique qui n'est pas mise en œuvre via une communication, une éducation et une application sera peu utile, voire inutile pour l'acquittement de toute responsabilité.

FORCEPOINT
TRITON® APX

Le Module d'analyse des images de Forcepoint aide à démontrer l'engagement d'un employeur en permettant aux employeurs:

- D'identifier les personnes qui utilisent à mauvais escient le système de messagerie électronique.
- De surveiller les courriels contenant des images à haut risque en pièces jointes.
- D'éduquer les utilisateurs concernant la politique d'utilisation des courriels de la société.
- De faire appliquer la politique lorsque cela est nécessaire.

Dans la plupart des cas, l'obligation de prouver que toutes les mesures raisonnables ont été prises incombe à l'employeur.

► AUSTRALIE

« Un lieu de travail hostile du point de vue sexuel comprend l'affichage de contenu obscène ou pornographique. »

- Commission australienne des droits de l'homme

► UNION EUROPÉENNE

« Le harcèlement sexuel inclut tout comportement non verbal qui engendre un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

- Directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002

► CANADA

« Le harcèlement sexuel peut inclure... un environnement empoisonné (images pornographiques sur le lieu de travail). »

- Commission ontarienne des droits de la personne

► ÉTATS-UNIS

« La prolifération de la pornographie et des propos désobligeants, s'ils sont suffisamment continus et répandus, peut créer [un environnement de travail hostile]. »

- Commission américaine de l'égalité des chances face à l'emploi



LES OBLIGATIONS LÉGALES D'UN EMPLOYEUR

Les Nations Unies, tout comme de nombreux pays, considèrent que l'exposition à de la pornographie entre dans le cadre du « harcèlement sexuel ». Elles reconnaissent que les employeurs ont le devoir de protéger leurs employés du harcèlement sexuel. Et des lois promulguées notamment aux États-Unis, en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Asie précisent que les employeurs sont responsables des actions de leurs employés à cet égard.

LA TECHNOLOGIE DU MODULE D'ANALYSE DES IMAGES DE FORCEPOINT

Le Module d'analyse des images de Forcepoint utilise une technologie avancée de vision artificielle qui tire profit de 12 techniques différentes afin de différencier les images à caractère pornographique des autres en quelques millisecondes seulement. Le faible taux de faux positifs est atteint en accordant une moindre attention aux méthodes basées sur le teint de peau, qui sont source d'erreurs, et en se concentrant davantage sur des marqueurs visuels plus précis aboutissant à une expérience sans signature plus fiable.

«Le harcèlement sexuel peut coûter 6,7 millions de dollars (USD) par an à une société classique figurant dans la liste Fortune 500 en raison de l'absentéisme, de la faible productivité et du renouvellement du personnel. »

— hr-guide.com

VOS BESOINS	LES SOLUTIONS DE FORCEPOINT
Intégrez les solutions TRITON® majeures de Forcepoint	Le Module d'analyse des images de Forcepoint est disponible en option pour les solutions TRITON AP-EMAIL et AP-DATA.
Bénéficiez d'une visibilité sur les images explicites	Ajoutez le Module d'analyse des images de Forcepoint aux solutions de sécurité AP-EMAIL et AP-DATA compatibles pour identifier précisément les images qui présentent un risque pour votre société.
Identifiez les utilisateurs à risque	Orientez les courriels contenant des images à risque élevé vers une file d'attente dédiée du Module d'analyse des images, afin de permettre aux administrateurs d'identifier facilement les utilisateurs recevant ou envoyant des images inappropriées.
Éduquez les utilisateurs concernant la politique de la société	Faites évoluer les comportements en informant les expéditeurs lorsque le contenu de leurs courriels enfreint la politique d'utilisation acceptable de la société.
Politique de prévention	Créez des politiques pour mettre en quarantaine les courriels avec du contenu à haut risque de façon proactive.
Sensibilité personnalisable du moteur	Ajustez et affinez l'agressivité de la technologie de détection pour vous conformer aux préférences de votre société.
Analyse des niveaux de gris	Le Module d'analyse des images de Forcepoint est capable d'identifier les images explicites d'un point de vue sexuel transmises en pièces jointes même lorsqu'elles ont été converties en niveaux de gris.
Analyse des fichiers Microsoft Office	Le Module analyse les images incluses dans les fichiers Microsoft Office, comme les documents Word et les présentations PowerPoint.

CONTACT

www.forcepoint.com/contact

SUR FORCEPOINT

Forcepoint™ est une marque de commerce de Forcepoint, LLC. SureView®, ThreatSeeker® et TRITON® sont des marques déposées de Forcepoint, LLC. Raytheon est une marque déposée de Raytheon Company. Toutes les autres marques ou marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

[DATASHEET_MODULE_IMAGE_ANALYSIS_FR]-100009FR.011416

FORCEPOINT
TRITON® APX